



Hadja - 4 ans



Auriane - 6 ans

mimosa
du bonheur

Renseignements et inscriptions

Croix-Rouge vaudoise
Secteur Social et Bénévolat
Rue Beau-Séjour 9-13
Case postale 5883
1002 Lausanne
Tél. 021 340 00 99
Fax 021 340 00 79
benevolat@croixrougevaudoise.ch
www.croixrougevaudoise.ch

Social et Bénévolat

Fonds **Mimosa**



Croix-Rouge vaudoise
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

La vente du Mimosa, une tradition de la Croix-Rouge vaudoise

La vente du Mimosa du Bonheur est une action de solidarité et d'entraide à laquelle participent les bénévoles et les collaborateurs de la Croix-Rouge vaudoise avec le soutien de nombreuses entreprises locales.

Le Fonds Mimosa de la Croix-Rouge vaudoise est constitué par le produit de cette manifestation, qui se tient chaque année les derniers vendredi et samedi du mois de janvier.

Un brin d'histoire

Pendant la guerre 1939-1945, la Croix-Rouge suisse organise l'accueil et le placement en Suisse de dizaines de milliers d'enfants français, dont plus de 3'000 provenant de la région de Cannes. A l'issue de la guerre, les cultivateurs de mimosa du sud-est de la France envoyèrent des fleurs à l'organisation humanitaire, en guise de reconnaissance. La première vente de mimosa débute en hiver 1948.

Depuis lors, le mimosa fut vendu chaque année aux passants, jusqu'à devenir le «Mimosa du Bonheur».

La vente annuelle du Mimosa est régie par l'Association Suisse du Mimosa du Bonheur (ASMB). L'ASMB est constituée de membres actifs au nombre desquels figure la Croix-Rouge vaudoise. Les membres s'engagent formellement à appliquer les statuts et directives de l'ASMB.

A qui s'adresse le Fonds Mimosa ?

Ce Fonds a pour but d'apporter une aide financière ponctuelle à des enfants ou adolescents issus de familles aux revenus modestes habitant le Canton de Vaud.

La vente du Mimosa permet d'aider chaque année plus de 200 enfants défavorisés de nos régions

Quelle aide le Fonds procure-t-il ?

Les sommes à disposition étant limitées, les attributions sont établies selon des normes et critères précis. Le Fonds peut intervenir pour le rachat de primes d'assurance maladie, de camps de vacances, d'activités de loisirs ou d'autres cas d'urgence motivés.

Afin que nous puissions nous déterminer sur les demandes qui nous sont présentées, il est nécessaire que nous réunissions quelques renseignements, que nous nous engageons à traiter confidentiellement.

A cet effet, nous adressons, sur demande, un formulaire qui peut être téléchargé sur notre site internet www.croixrougevaudoise.ch ou obtenu par téléphone du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h00 au 021 340 00 99.

